

# Intrusion au ministère de Griveaux: le procès de plusieurs gilets jaunes une nouvelle fois reporté



Le procès des quatre gilets jaunes jugés pour intrusion dans le ministère de Benjamin Griveaux en janvier dernier a été une nouvelle fois renvoyé. La prochaine audience se tiendra le 12 mars 2020.

Le procès de cinq gilets jaunes soupçonnés d'avoir forcé le 5 janvier avec un chariot élévateur l'entrée du ministère de Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, ou d'avoir participé à la scène, a été renvoyé vendredi au 12 mars.

Les quatre prévenus, qui se sont connus "par hasard" ce samedi de janvier, devaient être jugés pour plusieurs dégradations et pour le vol du chariot élévateur qui avait servi à **enfoncer les portes en bois du ministère, rue de Grenelle à Paris, lors de l'acte 8 des "gilets jaunes"**. Un cinquième homme, Kevin L., 29 ans, devait aussi être jugé vendredi, pour les mêmes faits.

inRead invented by Teads

## La jonction de deux dossiers similaires

Du fait de la similarité des deux dossiers, le tribunal a ordonné vendredi leur jonction, notamment due à "un élément qui se rattache entre les deux dossiers": un échange de paroles entre Kevin L. et Sylvie B, concernant l'un des faits reprochés. Or, la jonction de ce dossier induit logiquement le renvoi du dossier, a expliqué le président, devant une dizaine de proches des prévenus.

"Je suis le troisième président d'audience à passer des heures sur ce dossier, c'est une situation qui ne satisfait personne et que je déplore", a ajouté Thomas Jouck, qui a reconnu "la violence" et la "pression" de comparaître pour les prévenus, jamais condamnés auparavant.

Les avocats de la défense, qui ne voulaient pas de la jonction, ont expliqué n'avoir pas "eu accès à la procédure de Kevin L." et notamment une vidéo, sur laquelle repose la procédure. Ils ont aussi déploré une situation devenue "intenable" pour les prévenu.

## La défense estime que le parquet "se précipite"

Raphaël Kempf, l'avocat du cinquième prévenu a sollicité vendredi le report du dossier, n'ayant pas eu accès à la totalité du dossier "de mille pages" des quatre prévenus historiques.

**Un premier procès pour les quatre gilets jaunes jugés ensemble avait été renvoyé deux fois**, avant d'être annulé le 29 mai par le tribunal correctionnel de Paris, suite à un défaut de procédure.

À l'issue de l'audience de ce vendredi, l'avocat d'un prévenu, Maître Bérenger Tourné, a estimé que ce procès était "une affaire de célérité": "On veut faire vite pour répondre à la pression médiatique, et on voit où cela mène", s'est énérvé le conseil.

"Le problème ce n'est pas le tribunal mais c'est le parquet qui fait n'importe quoi, il se précipite, il y a des vides et des lacunes", a de son côté ajouté Maître Martin Méchin.

---